

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, ET DES INFRASTRUCTURE DE BASE

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA DE TIZI OUZOU,

02, rue BELKACEMI Amar Tizi-Ouzou

2^{ème} MISE EN DEMEURE

Vu le marché N° 152/951/2025 approuvé le 15.09.2025 contracté avec l'entreprise SARL NAAS LARBI portant aménagement et revêtement des chemins communaux à travers la wilaya de Tizi-Ouzou y compris zones d'ombres « CSGCL 2025 », lot 06 : aménagement et revêtement des chemins communaux et pistes relevant des daïras de Larbaa Nath Irathen, Draa Ben Khedda et Tizi Rached.

- Vu l'ordre de service de notification de démarrage des travaux n° 242/2025 du 15/09/2025.
- Vu l'abandon du chantier par l'entreprise SARL NAAS LARBI.
- Vu les différents courriers adressés pour achever les travaux et livrer le projet dans les délais requis.
- Vu la 1^{ère} mise en demeure publiée dans les quotidiens « e-bours » du 04.06.2026 et « الفلاحية » du 07.06.2026 et dans la presse électronique et dans le BOMOP.
- Vu l'absence de l'entreprise constaté sur le terrain.
- Vu l'article 67-1 portant résiliation unilatérale du marché suscité.

L'entreprise SARL NAAS LARBI, élisant domicile au local 15, rue frères Laichoui, Lot 02, Douéra, Alger est mise en demeure dans un délai de dix (10) de jours à compter de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans le B.O.M.O.P et ou dans les quotidiens nationaux de reprendre et de renforcer le chantier en moyens humains et matériels en qualités et en quantités. Faut à quoi, le Service Contractant se verrait dans l'obligation de prendre toutes mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur et ce conformément aux dispositions de l'article 67-1 du présent marché.